



**SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 20 OCTOBRE 2020
COMPTE-RENDU
Validé en séance le 8
décembre 2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 20 du mois d'octobre à 21h00.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 13 octobre 2020, se réunit, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DALLARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Présents :

M. Jean-Michel DALLARD, Maire,
Mme Alexandra COSTES, M. Daniel DEJEAN, Mme Stéphanie MINETTI, M. Pierre CONDOJANOPOULOS, Mme Odette PONS, M. Jean-Louis EYCHENNE, Adjoints,
Mme Lucie HIPPOLYTE, M. Laurent CERON, Mme Corinne DELHOM, M. Christophe LAVERGNE, Mme Amélie GRIEU, M. Pierre DELMAS, Mme Sandrine LACROIX, M. Vivien BENTAJOU, Mme Sandrine CORATO, M. Patrick RASSINEUX, Mme Laurence COUTENCEAU, M. Jacques FADEUILHE, Mme Arlette ROUMY, M. Marc DELSOUC, Mme Marie-Claude FEUILLERAC, M. Daniel PIN, Conseillers municipaux.

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2122-15 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT), M. Pierre CONDOJANOPOULOS est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

La séance est ouverte à 21h00.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 21/07/2020

Monsieur le Maire propose à M. DELSOUC de faire part de ses observations.

M. DELSOUC demande quelle est la nature des locataires dont les loyers sont suspendus pour la période de confinement total due au COVID. Monsieur le Maire répond que de nouveaux éléments seront apportés en cours de séance puisqu'il y a un point à l'ordre du jour sur cela.

M. DELSOUC évoque deux parcelles communales (B 1935 et B 1939) dont la vente a été votée en Conseil municipal le 21/07/2020. Monsieur le Maire lui propose de prendre rendez-vous et d'en discuter ensemble.

Monsieur le Maire précise que le règlement du Conseil municipal est travaillé avec un cabinet d'avocats. L'article 2128 du Code général des collectivités locales donne 6 mois pour le faire.

M. DELSOUC avait posé une question sur les commissions extra- municipales, leur date de création, leur composition. . Monsieur le Maire lui demande de préciser sa question. M. DELSOUC demande quelles sont les dernières avancées des commissions et quel est le but des commissions vis-à-vis de l'ensemble du Conseil municipal. Monsieur le Maire confirme que les commissions continuent à travailler.

Monsieur le Maire évoque l'article 83 de la loi NOTRE. La parution A4 « Bonjour Longages » n'était qu'un feuillet informatif, d'où le fait qu'il n'y ait pas eu un espace réservé à l'opposition. Sur le bulletin municipal, Monsieur le Maire assure qu'il y aura un encadré réservé pour l'opposition comme l'indique la loi depuis le mois de mars.

Monsieur le Maire ne souhaite pas modifier le compte-rendu concernant la vente des terrains.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres observations. Il n'y en a pas.

VOTE du compte-rendu du Conseil municipal du 21/07/2020 : 20 POUR, 3 CONTRE (M. DELSOUC, Mme FEUILLERAC, M. PIN).

1. Modifications des statuts SIVOM (SAGe)

Monsieur le Maire donne la parole à M. DELMAS qui explique les modifications des statuts du SAGe : extension des compétences avec la réintroduction des études pour la GEMAPI (sur demande de la Préfecture – il s'agit d'une compétence de la Communauté de communes du Volvestre), modification du nombre de délégués (2 délégués titulaires : M. RASSINEUX et M. DELMAS + 1 délégué suppléant : Mme DELHOM) et modification de l'article 8 relatif aux commissions consultatives.

VOTE : 23 POUR.

2. Adhésion au groupement de commandes SAGe pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés

M. DELMAS explique que le groupement d'achat d'énergie proposé par le SAGe permettrait de faire baisser le coût de l'électricité pour la commune. Trois fournisseurs sont en concurrence suite à l'appel d'offres : Engie, Total et EDF. Engie paraît le plus intéressant. Cela représenterait une économie de 2,7% pour Longages (environ 3.000€). L'inconvénient, c'est qu'il s'agit d'un contrat qui lie la commune pour 48 mois concernant le groupement de commandes, avec dénonciation possible par lettre recommandée trois mois avant le terme du contrat. Cependant, si un marché est en cours, il ne pourra pas être dénoncé, la possibilité de dénonciation est seulement laissée de quitter le groupement avant la fin des 48 mois.

Monsieur le Maire donne la parole à M. DELSOUC qui précise que les économies d'échelle ne portent que sur la consommation et ne concernent que les bâtiments publics.

M. DEJEAN précise que le groupement d'achat gaz et électricité avait été proposé par le SAGe , la délibération a été reportée et sans suite lors du CM d'avril 2019.. Suite à cela, le SAGe propose le groupement d'achat pour l'électricité.

VOTE : 23 POUR.

3. Elections des délégués Haute-Garonne Environnement

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un syndicat proche de l'environnement. Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats. M. BENTAJOU se propose. Monsieur le Maire propose d'être suppléant.

Délégué titulaire : Vivien BENTAJOU

Délégué suppléant : Jean-Michel DALLARD

VOTE : 23 POUR.

4. Dénomination des rues du lotissement « LE BROUIL »

Monsieur le Maire donne la parole à M. RASSINEUX qui détaille les dénominations proposées :

- Rue Théodore Niel
- Rue du Prieuré
- Rue Henri Duffau
- Rue Raymond Aliber (ancien Maire de Longages)
- Rue Guillaume Campagne
- Rue Marius Albisson (Maire de 1904 à 1908, période de construction de la Halle)

Mmes COSTES et DELHOM s'interrogent sur la confusion possible entre la rue et le chemin du Prieuré. M. RASSINEUX suggère que les adresses du lotissement se verront précisées « Lotissement du Brouil ». Mme COSTES propose de nommer d'autres rues avec des noms d'anciens maires. M. DELMAS estime que le nom d'Henri DUFFAU est trop contemporain. La rue du Prieuré devient « Grande rue du Prieuré » pour éviter les confusions.

Monsieur le Maire précise que les familles devront être contactées pour donner l'autorisation d'utiliser les noms. Les dénominations retenues sont :

- Rue Théodore Niel
- Grande rue du Prieuré
- Rue Marcellin Castaing
- Rue Raymond Aliber
- Rue Guillaume Campagne
- Rue Marius Albisson

VOTE : 23 POUR.

5. Création de 2 postes permanents à compter du 1er janvier 2021 : Adjoint technique territorial (prévision du départ en retraite d'un adjoint technique territorial 2ème classe) et ATSEM Principale 2ème classe (suite réussite concours – avancement de grade)

Monsieur le Maire donne la parole à Mme PONS. Il s'agit de deux créations de postes :

- 1 Adjoint technique territorial pour les services techniques – 35h
- 1 ATSEM principale 2^{ème} classe pour les écoles – 28h

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de créer les postes avant de les publier et de respecter les délais.

VOTE : 23 POUR.

6. Prime exceptionnelle COVID-19

Monsieur le Maire donne la parole à Mme PONS. Elle explique que l'arrêté du 14 mai 2020 permet aux employeurs publics de donner une prime exceptionnelle durant le confinement pour valoriser l'implication des agents : 30 agents ont travaillé sur site, faisant 535 heures. La municipalité propose d'octroyer 20€ par jour travaillé aux agents. Cela représenterait un coût total prévisionnel de 10.700€. Monsieur le Maire précise que la Communauté de communes du Volvestre avait choisi certaines fonctions, Monsieur le Maire souhaite que tous les agents soient concernés. La prime sera versée en novembre 2020, après concertation des chefs de service avec les agents pour calculer les jours de travail sur site.

VOTE : 23 POUR.

7. Suppression de 3 mois de loyers et charges (gestion crise sanitaire COVID-19)

Monsieur le Maire donne la parole à M. DEJEAN. Dans le cadre de la crise COVID, il s'agit de supprimer trois mois (avril, mai, juin) de loyers et de charges pour :

- Un local commercial loué au cabinet de kinésithérapie SCM FAU-LON (7 La Prade)
- Un local commercial loué à la SASU VALDES INSPECTION (3 rue de la Halle)
- Un appartement loué à Mme PANCE Carole (4 rue du Sabot – appartement 3)

Pour un total de 4257€ (bien 1 = 2223€ + bien 2 = 1374€ + bien 3 = 660€).

VOTE : 22 POUR, 1 ABSTENTION (Mme GRIEU).

8. Demande de subventions de l'Etat pour le projet de réhabilitation du toit de l'église

M. DEJEAN précise que l'enveloppe votée par le gouvernement pour relancer l'économie a permis à l'Etat de prendre en compte le projet de réhabilitation du toit de l'église suite à la proposition du 12/09/2020 à la DSIL. Les travaux sont estimés à 138.150,57€. L'intervention de l'Etat sera de 46.060€.

VOTE : 23 POUR.

9. Demande de subventions de la région pour le projet de réhabilitation du toit de l'église

M. DEJEAN précise que la Région sera sollicitée à hauteur de 20% du coût HT des travaux.

VOTE : 23 POUR.

10. Demande de subventions du département pour le projet de réhabilitation du toit de l'église

M. DEJEAN précise que le Département sera sollicité à hauteur de 20% du coût HT des travaux. Le reste à charge pour la commune serait donc de 46.060€.

VOTE : 23 POUR.

11. Tarifs des repas année scolaire 2020 - 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Mme COSTES qui indique que les tarifs de la cantine n'ont pas été modifiés pour la rentrée scolaire 2020-2021 afin de permettre une meilleure gestion des paiements dans le contexte du COVID.

Mme COSTES précise que plusieurs tarifications existent (tarif réduit à partir de 3 enfants, tarif occasionnel pour les enfants qui ne mangent pas fréquemment à la cantine, tarif extérieur pour les enseignants, tarif pour le portage pour les personnes vulnérables qui n'a pas évolué depuis la création du service en 2011, tarif ALSH pour le centre de loisirs, tarif pour la crèche à la journée ou demi-journée). Elles ont été travaillées par la Commission Jeunesse. Les tarifs du portage, de la crèche et du centre de loisirs ne sont pas modifiés.

Les forfaits servent aux familles pour établir des fréquences (les jours sont établis). Mme COSTES précise qu'il ne s'agit que du coût de la cantine, les familles paient au Foyer du Rabe l'ALAE.

Sur les 50 produits les plus utilisés à la cantine, il y a une augmentation constatée de 11% des tarifs en un an.

Monsieur le Maire souhaiterait que le tarif normal ne soit pas modifié car la situation financière de nombreuses familles est délicate. L'augmentation des produits de consommation se situe aux alentours de 14-15%.

M. DEJEAN demande quelle serait l'incidence des modifications proposées pour les recettes de la commune. Mme COSTES répond que cela représente 3.500€ de recettes supplémentaires pour un budget à 270.000€.

Le coût du repas produit est à 7-8€. Le reste à charge est de 4-5€ pour la commune, une fois le repas payé par la famille.

M. DEJEAN souhaiterait qu'il y ait un tarif pour les habitants de Longages et un tarif pour les extérieurs (crèche, portage, centre de loisirs). M. DEJEAN demande qui sont les personnes vulnérables ; Mme COSTES répond qu'il s'agit des personnes de plus de 65 ans ou qui ont une pathologie particulière. Le portage a lieu sur Longages et communes limitrophes.

La modification des tarifs sera donc effective au 1^{er} janvier 2021 et sera la suivante :

Prestations	Tarifs année scolaire 2019-2020	Tarifs année 2021
Tarif normal	3.10€	3.10€
Tarif réduit	2.65€	2.65€

Prestations	Tarifs année scolaire 2019-2020	Tarifs année 2021
Forfait 4 repas	44.64€	45.46€
Forfait 3 repas	33.48€	34.10€
Forfait 2 repas	22.32€	22.73€
Forfait 1 repas	11.16€	11.36€
Forfait réduit 4 repas	38.16€	38.86€
Forfait réduit 3 repas	28.62€	29.15€
Forfait réduit 2 repas	19.08€	19.43€
Forfait réduit 1 repas	9.54€	9.53€

VOTE : 18 POUR, 5 CONTRE (Mmes COUTENCEAU, GRIEU, HIPPOLYTE, MINETTI, LACROIX).

12. Tarifs extérieurs – restauration scolaire année 2021

Concernant les tarifs « extérieurs », la modification des tarifs est la suivante :

Prestations	Tarifs année scolaire 2019-2020	Tarifs année 2021
Tarif pour les occasionnels	4.50€	4.55€
Tarif pour les extérieurs/enseignants	7.30€	7.50€
Tarif pour le portage	8.00€	8.10€
Tarif ALSH	3.00€	3.15€
Tarif crèche	3.00€	3.15€
Tarif « goûter »	0.30€	0.40€

VOTE : 23 POUR.

Questions diverses

Dans le cadre du groupement de commandes d'électricité, M. DELMAS précise que les contrats avec EDF s'arrêtent en fin d'année.

Monsieur le Maire donne la date prévisionnelle de la prochaine réunion du Conseil municipal :
Mardi 8 décembre 2020 à 21h00.

La séance est clôturée à 22h30.